



REGROUPEMENT  
LOISIR ET SPORT  
DU QUÉBEC

**NOUVEAU !!!**  
**ASSISTANCE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE**  
**EN MATIÈRE D'ASSURANCE DES**  
**ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

Votre adhésion de membre à votre Fédération nationale de loisir ou de sport procure à votre conseil d'administration et aux comités, une assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants.

Pour consulter la police d'assurance et les couvertures offertes, vous pouvez visiter le site internet suivant :

**[www.loisirsport.qc.ca](http://www.loisirsport.qc.ca)**

A compter du 22 août 2011 prochain, le Regroupement Loisir et Sport du Québec, qui gère le programme d'assurance, vous offrira une assistance juridique téléphonique présentant les caractéristiques suivantes :

- Réponses à caractère pratique en matière de congédiement d'un employé, du retrait du statut de membre, de plainte de harcèlement, ou toute autre question relative aux décisions prises par le conseil d'administration
- Renseignements fournis par un avocat d'expérience
- Numéro de téléphone sans frais

Vous aurez accès à 15 minutes d'assistance juridique téléphonique, **SANS FRAIS**.

Le numéro à composer :

**1-800-932-3735 poste 4**



**FAIRE TOUJOURS PLUS ET MIEUX POUR VOUS!**